



TEXTE ADOPTE n° 540  
« Petite loi »

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

23 février 2006

---

---

## PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE  
EN PREMIERE LECTURE,

*autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure.*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : 2376 et 2847.

---

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure, signé à Pékin le 8 janvier 2004, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 février 2006.*

*Le Président,*  
*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2376.

-----  
TA 540 Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le  
Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la  
République populaire de Chine relatif à la coopération en matière de  
sécurité intérieure.